



HAL
open science

Feuilleton du vol de 1804 : récit du Conservatoire de la Bibliothèque nationale

Olivier Jacquot

► **To cite this version:**

Olivier Jacquot. Feuilleton du vol de 1804 : récit du Conservatoire de la Bibliothèque nationale. 2023.
hal-04166546

HAL Id: hal-04166546

<https://bnf.hal.science/hal-04166546v1>

Submitted on 5 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Feuilleton du vol de 1804 : récit du Conservatoire de la Bibliothèque nationale

En complément des articles de journaux relatifs au vol de 1804 du Cabinet des médailles et du procès des voleurs qui s'en est suivi en 1806¹, ainsi que des archives du cabinet des médailles², les procès-verbaux Conservatoire de la Bibliothèque nationale rendent également compte de l'affaire.

Le Conservatoire de la Bibliothèque nationale fut créé par la Convention en vertu du *Décret sur l'organisation de la bibliothèque nationale* du 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795)³. Il s'agissait d'une direction collégiale assurée par huit membres qui sont *conservateurs* des collections : deux pour les imprimés, trois pour les manuscrits, deux pour les antiques, médailles et pierres gravées, un pour les estampes. Leur réunion donnait lieu à un compte rendu rédigé dans des registres.

Le vol de 1804 est consigné dans les deux premiers registres des procès-verbaux du Conservatoire⁴. Il est évoqué au cours de cinq séances du Conservatoire :

1. 206^{e5} séance : séance numérotée par erreur 203⁶, du 27 pluviôse an 12 [17/02/1804] ;
2. 213^e séance : séance numérotée par erreur 213, du 29 germinal an 12 [19/04/1804] ;
3. 235^e séance : séance numérotée par erreur 232, du 17 brumaire an 13 [8/11/1804] ;
4. 248^e séance : séance numérotée par erreur 245, du 16 ventôse an 13 [7/03/1805] ;
5. 249^e séance : séance numérotée par erreur 246, du 23 ventôse an 13 [14/03/1805].

Ci-après nous transcrivons les dites entrées des registres. Nos rétablissons les accents manquants. Les coquilles sont signalées d'un [sic] tout comme les mots conformes à l'orthographe de l'époque.

Séance du 27 pluviôse an 12 [17/02/1804]

Deux cent troisième séance⁷ : du 27. Pluvisse 12 [17/02/1804]⁸.

Le secrétaire fait lecture du procès verbal de la dernière séance : sa rédaction est adoptée.

Vol fait au Cab[inet] des médailles⁹.

L'Administrateur annonce que dans la nuit dernière, des voleurs se sont introduits dans le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, situé à l'extrémité de cet édifice, au dessus de l'arcade Colbert et en ont enlevé plusieurs objets d'un prix inestimable, Au dessous de l'arcade il y a un corps de garde de Pompiers : c'est à côté de la porte de ce corps de garde, que les voleurs ont exécutés [sic] l'escalade ; ils ont baricadé [sic] cette porte avec des chaines et des cadenats [sic], afin de ne pas être surpris. Le matin les pompiers

¹ Jacquot, Olivier, « Vol à la Bibliothèque nationale, la nuit du 16 au 17 février 1804, feuilleton », *Carnet de la recherche à la Bibliothèque nationale de France*, 23 janvier 2023. Disponible sur Internet, url : <<https://bnf.hypotheses.org/24633>>.

² Jacquot, Olivier, « Feuilleton du vol de 1804 : pièces d'archives », *Carnet de la recherche à la Bibliothèque nationale de France*, 26 janvier 2023. Disponible sur Internet, url : <<https://bnf.hypotheses.org/25135>>.

³ Convention nationale, « Décret sur l'organisation de la bibliothèque nationale », *Décrets prononcés dans les séances du 25 Vendémiaire de l'an quatrième de la République française une et indivisible*, n° 1106, p. 3-4. Disponible sur Internet, url : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9688347d/f3.item>>.

⁴ Les deux premiers registres sont reliés dans un seul volume qui a fait l'objet d'une numérisation par la BnF, url : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53216270s>>.

⁵ N° d'ordre attribué par nos soins pour rectifier les erreurs de numérotation des registres.

⁶ N° attribué par le secrétaire de séance dans le registre des procès-verbaux. Des erreurs ont été commises dans l'ordre des séances, plusieurs séances successives portant le même numéro.

⁷ Sic pour 206^e séance.

⁸ Pages 171-175 du registre. Disponible sur Internet, url : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53216270s/f179.item>>.

⁹ Mention figurant en marge du registre.

voulurent sortir, et s'aperçurent [sic] qu'ils étaient enfermés, ils appelèrent par la fenêtre pour qu'on les délivrât : c'est alors qu'on s'aperçut [sic] du crime hardi, qui venait d'être commis. Pour parvenir jusqu'à la hauteur à laquelle est situé le cabinet des antiques, les voleurs avaient dressé une perche, qui excédait de trois pieds la hauteur des croisées du cabinet. Cette perche paraît être un jeune arbre droit, nouvellement coupé, ainsi que le fait présumer la mousse et les restes d'écorce, qui sont encore sur le pied ; le reste jusqu'à l'extrémité supérieure était dépouillé de l'écorce et débarassé [sic] de toutes ses aspérités. Une borne qui forme une saillie assez considérable à quelque distance du mur, a servi aux voleurs pour y appuyer la perche, afin qu'elle ne put glisser ; à l'extrémité supérieure de la perche on a trouvé les restes d'une corde de peu d'épaisseur, mais d'une grande solidité : probablement des moufles y étaient attachés, au moyen desquels le scélérat qui a commis le vol a pu se hisser, ou se faire hisser par ses complices. A l'endroit où était placée la perche, une espèce de bossage formé par les pierres de tailles, qui font partie du mur, devait encore faciliter au voleur l'exécution de son crime

Parvenu à la hauteur de la croisée, le voleur a brisé une vitre et par cette ouverture il s'est introduit entre les deux vitrages. Il a enfoncé alors une vitre de la croisée intérieur[e], ce qui l'a mis à portée d'atteindre l'espagnolette. En la levant, il a ouvert les deux croisées, et il est entré dans le cabinet en dérangeant le meuble placé dans l'intérieur de cette croisée.

Une portion assez considérable de poix-résine, enveloppée dans les feuilles d'une pièce de théâtre que le voleur a laissé dans l'intérieur du cabinet, fait voir que pour ne pas se trahir en enfonçant les vitres, il doit certainement s'être servi d'une planchette enduite de poix-résine, qu'il aura appliquée sur les vitres, à laquelle les fragmens [sic] de verre ont adhéré. Il paraît que c'est encore par ce même moyen qu'il a enfoncé la vitre de la grande armoire, d'où il a enlevé les dix objets précieux dont je vais donner la note. La police est à la poursuite des criminels, elle y met toute l'activité possible, et on a lieu de croire, qu'elle parviendra à retrouver les objets enlevés et à se saisir des voleurs.

Ce vol est d'ailleurs de nature à ne pas pouvoir être enseveli dans l'obscurité. Il faut nécessairement que les objets enlevés soient un jour découverts. La grande sardonix, qui représente l'apothéose d'Auguste, ainsi que le beau vase orné de bas-reliefs, relatifs aux mystères de Bacchus et de Cerès, sont connus de tous les antiquaires, de tous les amateurs, dans toutes les parties de l'Europe, comme appartenant à la France [sic] depuis une longue suite de siècles. L'une et l'autre ont été gravés dans plusieurs ouvrages. Aucun établissement en Europe ne voudra se déshonorer au point de devenir complice des voleurs en leurs [sic] achetant les objets dont nous parlons. Aucun particulier ne voudra s'exposer à les acquérir, car dès qu'on les découvrirait chez lui, on serait fondé à croire, ou qu'il a provoqué le vol, en soudoyant les misérables, qui lui auraient servi d'instrument, ou du moins qu'il en est devenu le receleur.

Etat des objets volés¹⁰.

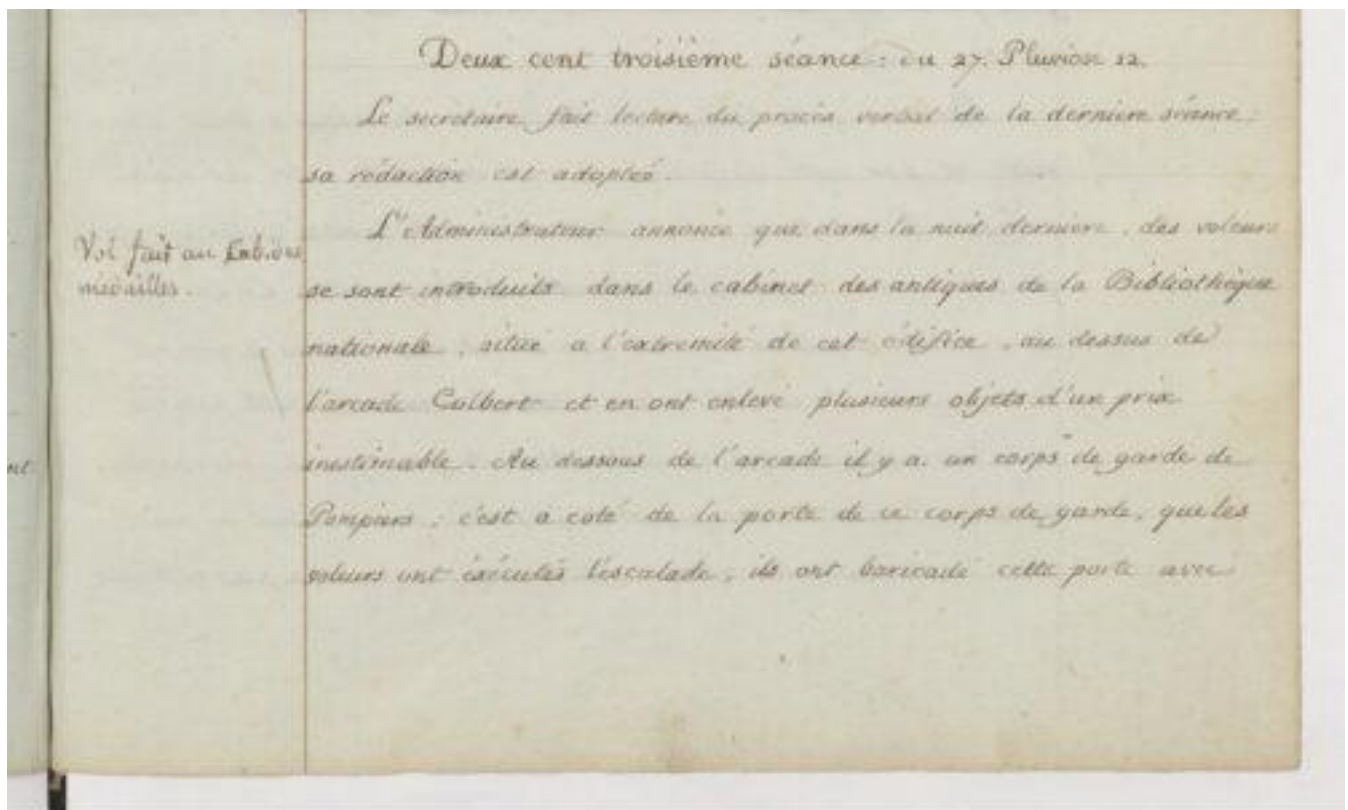
Etat des objets enlevés au cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale ; le 27. Pluviose an 12.

1. Grande Sardonix, connue sous le nom d'Agathe de la Sainte-Chapelle, parce qu'elle a été tirée du trésor de cette église. Elle est composée de quatre ouches. Les figures sont disposées sur trois rangées : dans la première, on voit Auguste apothéosé, avec plusieurs personnages de sa famille ; dans la seconde Tibère assis, à qui Germanicus rend compte de son expédition contre les Germains, avec plusieurs personnages dans la rangée inférieure, des captifs qui indiquent les nations vaincues, par Tibère et Germanicus. Cette sardoine onyx a un pied moins quelques lignes de dimension dans son plus grand diamètre : dix pouces dans sa plus grande largeur ; elle est enchassée dans une espèce de table de vermeil formant reliquaire ; aux quatre coins sont les évangélistes et plusieurs saints peints en émail, avec leur nom écrit en grec. Sur le champ et autour du reliquaire sont semés des perles, des turquoises et des verres colorés, taillés en pierres précieuses ; sur la plinthe qui lui sert de support, on lit en caractères gothiques : *Ce camaieu bailla a la sainte chapelle du Palais, Charles le cinquième de ce nom, roi de France, qui fut fils du roi Jehan. L'an MCCCLXXIX.*

¹⁰ Mention figurant en marge du registre.

2. Un vase de sardoine onyx de près de six pouces de hauteur, pouvant contenir trois demies septiers et demi, ancienne mesure de Paris : il est connu vulgairement sous le nom de vase de Ptolémée, il est orné de bas-reliefs qui représentent un grand nombre d'objets relatifs au culte de Cérès et de Ba[c]chus, des vases de différentes formes, des masques, des instrumens [sic] de musique, un homme qui porte des flambeaux, une panthère buvant du vin dans un vase renversé, des paniers, un hermès de Priape, la cyste mystique d'où sort un serpent ; ce vase est porté sur un pied de vermeil destiné à l'exhausser : ce pied est orné de pierres, de perles, et de cristaux colorés : on y lit cette inscription : *Hoc vas Christe tibi dicavit, tertius in francos regimine Karlus.*
3. Un calice de sardonix dans une monture de vermeil ; le pied est orné de médaillons en reliefs, offrant des figures de Saints. Ce vase est connu sous le nom de calice de l'abbé Suger
4. Un vase de prase fait en forme de cuve, entouré d'une bordure de filet d'or ou de vermeil dans les quels il y a des verres colorés en rouge, enchassés.
5. Deux couvertures d'évangelistaires en vermeil, ornées en émail, et de quelques camées, de perles et de cristaux colorés.
6. Un dyptique ou grande plaque d'ivoire sculptée en relief.
7. Un poignard monté en vermeil ; la poignée est garnie de deux plaques en coquilles où sont gravées en reliefs des arabesques. Le fourreau est également orné de camées sur coquilles.
8. Une couronne d'or ayant la forme d'un cercle, avec des figures de saints placés sous des arcades, le tout enfoncé dans la matière. Au bas est une inscription latine circulaire, dont toutes les lettres sont en relief et émaillées. Cette inscription indique que cette couronne est celle d'Agilufus, roi des Lombards vers 600.
9. Un vase de Sardonyx, en forme de petite cuve, a peu près semblable ~~Deux cent quatrième sea~~ a celui en prase : la monture est du commencement de la troisième race.
10. Une croix en vermeil enrichie d'Agathes, venant de Monza.

Gosselin¹¹



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Archives modernes 55-56

Vol fait au Cabinet des médailles.

¹¹ Pascal-François-Joseph Gosselin (1751-1830), Président du Conservatoire à la Bibliothèque Nationale de 1803 à 1806.

Séance du 29 germinal an 12 [19/04/1804]

Deux cent dixième séance¹² : du 29. Germinal 12 [19/04/1804]¹³.

Le secrétaire fait lecture du procès verbal de la dernière séance : sa rédaction est adoptée.

Arrestation d'individus présumés les voleurs du Cab[inet]. des médailles¹⁴.

L'Administrateur communique une lettre du préfet de police, qui annonce qu'il a fait arrêter trois individus, dont deux évadés des galères, et qui ont été signalés comme auteurs du vol fait avec escalade et effraction, de différents objets d'antiquités dans le cabinet des médailles.

Dépenses de Germinal¹⁵.

L'Administrateur remet sur le bureau, l'état des dépenses faite par lui, pour le service de la Bibliothèque nationale, pendant le mois de Germinal an XII. Cet état accompagné de pièces justificatives se monte à cinq mille trois cent quatre vingt quinze francs, quarante cinq centimes : Le conservatoire arrête que cet état sera passé en dépenses et présenté au ministre.

augmentation de gages au balayeur¹⁶.

Le conservatoire arrête que l'on accordera au balayeur de la Bibliothèque, une augmentation de cinquante francs, pour le balayage de l'espace situé entre la grande porte et l'arcade Colbert nouvellement évacué par les fiacres.

Gosselin

Séance du 17 brumaire an 13 [08/11/1804]

Deux cent trente deuxième séance¹⁷ : du 17. Brumaire an 13 [08/11/1804]¹⁸.

Le secrétaire fait lecture du procès verbal de la dernière séance : sa rédaction est adoptée.

Les voleurs du Cab[inet]. des médailles sont arrêtés¹⁹

L'Administrateur annonce que les auteurs du vol commis aux départemens [sic] des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, sont arrêtés et détenus à la conciergerie.

Détails à ce sujet²⁰.

M^r Millin²¹ ajoute de nouveaux détails au compte rendu par l'Administrateur.

Le Ministre annonce qu'il a ordonné la somme de sept mille cinq cent soixante six francs, quarante cinq centimes, pour les dépenses de Vendémiaire.

Gosselin

¹² Sic pour 213^e séance.

¹³ Page 180 du registre. Disponible sur Internet, url : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53216270s/f179.item>>.

¹⁴ Mention figurant en marge du registre.

¹⁵ Mention figurant en marge du registre.

¹⁶ Mention figurant en marge du registre.

¹⁷ Sic pour 235^e séance.

¹⁸ Page 192 du registre. Disponible sur Internet, url : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53216270s/f200.item>>.

¹⁹ Mention figurant en marge du registre.

²⁰ Mention figurant en marge du registre.

²¹ Aubin-Louis Millin (1759-1818), conservateur au Cabinet des Antiques.

Séance du 16 ventôse an 13 [7/03/1805]

Deux cent quarante cinquième séance²² : du 16. Ventôse 13 [7/03/1805]²³.

Le secrétaire fait lecture du procès verbal de la dernière séance : sa rédaction est adoptée.

Secours de 400^e à la V^e. Sugniaux²⁴.

Le Ministre de l'Intérieur annonce au Conservatoire, que d'après la pétition, qui lui a été présentée par M^e. Sugniaux, veuve du portier de la Bibliothèque, il lui accorde une gratification annuelle de cent francs ; la quelle sera acquitté sur les dépenses diverses de la Bibliothèque ; il autorise en conséquence l'Administrateur à porter tous les trimestres, une un quart de cette somme, sur les ~~m~~ états de dépenses ; au nom de m^e. veuve Sugniaux.

Annonce d'objets antiques existants à la monnaie²⁵

Par une autre lettre, le Ministre annonce, qu'il existe au dépôt de la Monnaie de Paris 1° Une cloque tenant argent. 2° Un vase antique en grès, garni en vermeil. 3° Trois petites figures antiques en bronze, et plusieurs médailles en cuivre : les conservateurs de Médailles et Antiques sont invités à prendre connaissance de ces objets.

Envoi de médailles frappées pour le couronnement²⁶

L'Administrateur communique une lettre du Préfet du département de la Seine, qui lui adresse pour être déposées à la Bibliothèque nationale, deux boîtes [sic] des médailles frappées pour la ville de Paris, à l'occasion du couronnement de L.L.M.M.I.I. Les Conservateurs des Médailles et Antiques, annoncent que ces objets consistent en deux grandes médailles en argent et en bronze et trois petites en or, argent et bronze.

Gosselin (L. Langlès)²⁷

Séance du 23 ventôse an 13 [14/03/1805]

Deux cent quarante sixième séance²⁸ : du 28. Ventôse 13 [14/03/1805]²⁹.

Le secrétaire fait lecture du procès verbal de la dernière séance ; sa rédaction est adoptée.

dépôt des objets antiques de la monnaie³⁰.

L'un des conservateur[s] des médailles annonce qu'il a été à l'hôtel des monnaies, examiner les objets indiqués dans le procès verbal de la séance précédente et les a fait apporter à la Bibliothèque, à l'exception de la cloche tenant argent, qui ne lui a pas paru être de nature à être déposée au cabinet.

remise des objets volés en l'an 12³¹.

²² Sic pour 248^e séance.

²³ Page 1-2 du registre. Disponible sur Internet, url : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53216270s/f213.item>>.

²⁴ Mention figurant en marge du registre.

²⁵ Mention figurant en marge du registre.

²⁶ Mention figurant en marge du registre.

²⁷ Louis-Mathieu Langlès (1763-1824), secrétaire du Conservatoire.

²⁸ Sic pour 249^e séance.

²⁹ Page 2-3 du registre. Disponible sur Internet, url : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53216270s/f214.item>>.

³⁰ Mention figurant en marge du registre.

³¹ Mention figurant en marge du registre.

L'Administrateur annonce que l'Apothéose d'Auguste, un vase de Sardonix, monté en vermeil, un vase de Prase, un Dyptique en ivoire venant de Monza, et un lingot or et argent, faisant partie des objets volés pendant la nuit du 26. Pluviôse an 2, ont été réintégrés au cabinet des Médailles.

Envoi d'une médaille³².

Le Préfet du département des Hautes-Alpes adresse à l'Administrateur la médaille qu'il a fait frapper à ses frais, pour perpétuer l'inauguration de l'Obélisque que le département des Hautes Alpes fait élever sur le mont Genève à la gloire de l'Empereur Napoléon.

Offre d'un manuscrits [sic] de la nouvelle Héloïse³³.

Le Ministre de l'Intérieur transmet au Conservatoire une lettre de M^r Rivière, contenant de nouvelles propositions relatives à l'offre qu'il a déjà faite de céder à la Bibliothèque, un manuscrit de la nouvelle Héloïse, écrit de la main de l'auteur ; il invite le conservatoire à lui faire connaître si l'offre de M^r Rivière, peut être acceptée : les Conservateurs des manuscrits, sont chargés de donner leur avis sur cet objet.

fonds extraordinaire accordé pour des acquisitions de livres³⁴.

Par une autre lettre le Ministre annonce au conservatoire, que sa M[ajesté]. I[mpériale] a ajouté cette année au crédit annuel de 170,000. francs affecté au service de la Bibliothèque, une somme de cent trente mille francs, spécialement destinée à l'achat des bons ouvrages publiés depuis 1785. Le Ministre invite l'Administrateur à tenir un compte particulier de l'emploi des nouveaux fonds accordés à la Bibliothèque et à en dresser des états séparés de ceux qu'on lui adresse chaque mois pour les dépenses ordinaires de l'établissement.

Gosselin (LLanglès)

Mars 2023

Olivier Jacquot, Chargé de la valorisation et des données de la recherche, Coordination de la recherche,
Délégation à la Stratégie et à la recherche, Bibliothèque nationale de France

³² Mention figurant en marge du registre.

³³ Mention figurant en marge du registre.

³⁴ Mention figurant en marge du registre.